

## **Conditions générales de Adecco Training**

(État avril 2024)

### **1. Domaine d'application**

Les présentes conditions générales d'Adecco Ressources Humaines SA, sise Rue des Fontenailles 16 à 1007 Lausanne, en lien avec Adecco Training (ci-après « CG »), s'appliquent à toutes les inscriptions à une formation et à tous les contrats de formation conclus en ligne via le site Adecco ou par e-mail ou dans l'une des succursales d'Adecco Ressources Humaines SA (ci-après « Adecco »).

### **2. Organisation des cours**

Pour des raisons d'organisation, Adecco se réserve le droit de reporter ou de regrouper des cours, de déplacer le lieu du déroulement des cours ou de réduire la durée d'un cours. En cas d'absence de l'enseignant-e attitré-e, Adecco peut procéder au changement d'enseignant-e ou engager un-e remplaçant-e. Adecco se réserve le droit de transformer l'enseignement présentiel en enseignement à distance aux mêmes conditions si l'enseignement présentiel ne peut être assuré, par exemple en cas de force majeure ou pour d'autres raisons.

### **3. Nombre de participant-e-s et déroulement du cours**

Afin d'assurer le déroulement des cours dans de parfaites conditions, Adecco fixe pour chaque offre de formation le nombre de participant-e-s qui peut être adapté si nécessaire. Les places seront en principe attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve de paiement en temps voulu) ou après la réussite d'un test d'entrée, Adecco pouvant se réserver d'appliquer d'autres modalités en temps voulu.

En règle générale, si le nombre de participant-e-s est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et le client sera dispensé ou remboursé des frais. Adecco se réserve également le droit, pour d'autres raisons non imputables à Adecco, d'annuler des cours annoncés dans le programme. Les écolages payés seront remboursés. Toute autre prétention des participant-e-s, notamment des demandes de dommages et intérêts en cas de modifications ou d'annulation d'un cours, est expressément exclue. Si le nombre de participant-e-s au cours est insuffisant et dans certains cas particuliers, il peut arriver que Adecco assure le cours, sous réserve que les participant-e-s approuvent une augmentation des frais ou, éventuellement, une réduction du nombre de leçons, le prix restant constant.

La durée des cours est indiquée en heures. Le matériel nécessaire à la formation est inclus dans le prix. L'âge minimum requis pour l'inscription à des cours est de 18 ans révolus.

### **4. Exclusion d'un cours**

Adecco se réserve le droit d'exclure des participant-e-s d'un cours. L'intégralité des frais reste due dans les cas suivants, c'est-à-dire qu'il n'y a ni remboursement au prorata, ni dispense de paiement) : exclusion du cours due au non-paiement des frais ou dans des cas graves (atteinte à l'honneur, harcèlement, dommage intentionnel aux biens, etc.).

### **5. Pré-inscriptions, inscriptions et désinscriptions, paiement des frais**

Pour certaines formations, une pré-inscription est requise, celle-ci intervenant avant un test d'entrée. En cas de réussite de ce dernier, la procédure d'inscription pourra être initiée.

Toute inscription est contraignante et engage le participant ou la participante à payer les frais. Les prix s'entendent en francs suisses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée éventuellement due (TVA). **Le non-paiement des frais ne sera pas considéré comme une désinscription.** Après l'inscription à un cours,

le participant ou la participante reçoit une confirmation d'inscription avec des instructions de paiement contraignantes de la part d'Adecco.

Le participant ou la participante doit vérifier immédiatement la confirmation d'inscription et signaler immédiatement les erreurs éventuelles.

Pour l'envoi de la facture et des documents, Adecco utilise la correspondance par courriel. Les participant-e-s ont le devoir de diligence de vérifier régulièrement ces conditions et d'informer Adecco de ces modifications.

L'inscription est effective dès la réception du paiement, à condition qu'il y ait une place disponible. L'inscription ne peut être considérée comme définitive que dès la réception de la confirmation envoyée par Adecco.

La durée du contrat dépend du cours réservé et est limitée dans le temps. En fonction de la date de désinscription, Adecco consentira à une dispense totale ou partielle du paiement des frais selon la règle suivante :

Pour toute résiliation annoncée 30 jours avant le début du cours, 100% de la finance d'inscription sera remboursée ou la facture annulée. Les frais administratifs liés à l'inscription pour un montant de 300 CHF ne seront pour leur part pas remboursés.

Passé ce délai, aucune rétrocession ne sera effectuée et la facture restera due intégralement.

La modification de réservation correspond à la désinscription. Les dispositions pour les désinscriptions s'appliquent conformément aux modifications de réservation.

Si les participant-e-s et les destinataires de la facture ne sont pas identiques, les participant-e-s sont solidairement redevables de toutes les créances avec le ou la destinataire de la facture envers Adecco. Adecco peut charger des tiers du recouvrement et est autorisée à transférer à des tiers les créances de facturation ou le droit de réceptionner les paiements conformément aux dispositions.

Les frais de transfert à un prestataire de services de recouvrement (au plus tôt à partir du second rappel écrit) sont intégralement à la charge du participant ou de la participante, ou du/de la destinataire de la facture.

Le/la participant.e. ou le/la destinataire de la facture acceptent la cession de créances.

## **6. Interdiction de paiements partiels**

Les cours doivent être payés en totalité avant le début des cours.

Le paiement de la totalité du cours est exigé à l'inscription et se fait en francs suisses. Le seul mode de paiement accepté est le virement bancaire.

Les sessions manquées ne pourront pas être rattrapées et les écolages réglés à cet effet ne seront pas remboursés.

## **7. Absences lors des leçons/sessions**

Les sessions manquées ne pourront pas être rattrapées et les écolages réglés à cet effet ne seront pas remboursés.

## **8. Attestation de cours**

Aucune attestation, aucun certificat ou diplôme ne sera délivré en cas de :

- non-paiement de la totalité du prix du cours ;
- taux de présence au cours inférieur à 80%

## **9. Exclusion de responsabilité et assurance**

Pour tous les cours et toutes les manifestations organisées par Adecco, celle-ci décline toute responsabilité pour les dommages causés. Chaque participant ou chaque participante doivent choisir eux-mêmes une couverture d'assurance suffisante. L'utilisation des installations d'Adecco s'effectue aux risques et périls des participant-e-s. Adecco ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

## **10. Protection des données personnelles**

Nous traitons vos données personnelles de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales, consultables sur le site d'Adecco.

## **11. Propriété intellectuelle des documents**

Les supports de cours sont la propriété d'Adecco et ne peuvent en aucun cas être transmis à des tiers.

## **12. Droit à l'image**

Tout participant à une formation accorde à Adecco le droit non exclusif et non transférable de prendre des photos à des fins de documentation pédagogique et de communication. Aucune compensation monétaire ne sera versée en contrepartie.

## **13. Enregistrements vidéo et audio**

Les enregistrements vidéo ou audio ne sont autorisés dans les locaux d'Adecco, ainsi que lors des cours en ligne qu'avec l'accord explicite d'Adecco et des participant-e-s.

## **14. Réclamations**

Tout participant qui souhaite faire une réclamation sur le contenu, la logistique du cours ou tout autre sujet lié à la formation, peut envoyer un mail à l'adresse suivante : [adecco.training@adecco.ch](mailto:adecco.training@adecco.ch)

## **15. Modifications du programme, des prix et des CG**

Adecco se réserve le droit de modifier à tout moment le programme, les prix ainsi que les CG. Les présentes Conditions générales d'inscription ont été adoptées par le Comité de direction d'Adecco. La version des CG en vigueur au moment de l'inscription fait foi. Elle ne peut pas être modifiée de manière unilatérale pour la conclusion de ce contrat.

## **16. Clause de divisibilité**

Si une disposition de ces CG devait s'avérer nulle ou incomplète ou si son application devait être impossible, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Dans un tel cas, la disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide qui permette d'atteindre l'objectif initial du contrat d'une manière juridiquement admissible et qui par son contenu, se rapproche le plus possible de l'intention initiale. Il en va de même en cas de lacune.

## **17. Droit applicable et for juridique**

Toutes les relations juridiques avec Adecco sont régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion totale du droit des conflits de lois et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

Le for juridique exclusif pour tous les litiges découlant de ou en rapport avec ces CG ou les cours est Lausanne, Suisse.